



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Version en vigueur le 1er octobre 2024.

### Article 1. Informations légales

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les "CGU") ont pour objet de définir les modalités d'accès et d'utilisation de l'application mobile Yespark, et du site Internet yespark.fr (ci-après le "Site") édité par la société Yespark, SAS au capital de 1.572 euros, dont le siège social est situé au 10 rue de Penthièvre - 75008 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 801 558 495, téléphone n°09 80 80 35 76 (ci-après la « Société » ou « YESPARK »).

YESPARK, représentée par Monsieur Thibaut Chary ès qualités de Président et Monsieur Charles Pfister ès qualités de Directeur Général, détient la carte professionnelle de l'immobilier, catégories "Transaction" et "Gestion immobilière", n°CPI 7501 2017 000 019 582, délivrée par la CCI de Paris-IdF et valable jusqu'au 17/05/2026. Yespark est titulaire (i) d'une garantie financière de 1.500.000 € au titre de son activité de Gestion Immobilière (les garanties étant fournies par la CEGC, 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex), et (ii) d'une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la société ALLIANZ I.A.R.D sous le numéro 57990879.

YESPARK est un opérateur de plateforme en ligne qui propose un service de communication au public en ligne consistant dans (i) le classement et le référencement, au moyen d'algorithmes informatiques, de Parkings sur le Site et l'Application (tels que ces termes sont définis ci-après), ainsi que (ii) la vente en ligne d'offres de réservation d'Emplacements au sein desdits Parkings.

En accédant et en utilisant le Site et/ou l'Application YESPARK, l'Utilisateur accepte et s'engage à respecter les CGU. L'utilisation du Site et/ou l'Application YESPARK entraîne l'acceptation pleine et entière des CGU.

Dans les limites autorisées par la réglementation, YESPARK se réserve à tout moment la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes CGU. En cas de modification, il sera fait référence aux CGU en vigueur au jour de la connexion. Aussi, l'Utilisateur est invité à consulter régulièrement les CGU afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes qui y auront été apportées.

### Article 2. Définitions

Dans les présentes, les termes ci-dessous ont la signification qui leur est ici donnée, ou qui leur est donné ponctuellement dans le corps des CGU :

Abonnement/Réservation :	Désigne la souscription de l'Utilisateur à l'une des Offres proposées par YESPARK
Application :	Désigne l'application YESPARK sur laquelle les Offres sont accessibles et dont la Société détient tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle.
CGU :	Désignent les présentes conditions générales d'utilisation du Site et/ou de l'Application applicables aux Utilisateurs du Site et/ou de l'Application.
Contenu :	Désigne les éléments insérés par les Utilisateurs sur l'Application, dont ils restent propriétaires et responsables.

CGV :	Désignent (i) Les Conditions Générales de Vente des Offres de réservation d'Emplacements de stationnement (ci-après les "CGV Stationnement"), (ii) les Conditions Générales de Vente de l'Offre Recharge (ci-après les "CGV Recharge").
Compte:	Désigne le compte devant être créé par chaque Utilisateur conformément à la procédure décrite dans les CGU, et à partir duquel l'Utilisateur accède aux Offres objet des CGV.
Données Personnelles:	Désignent tous types d'informations, de données et de contenus, collectés et traités dans le cadre de l'utilisation des Offres, hébergées par YESPARK, qui, au sens de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.
Emplacement :	Désigne un espace à l'intérieur d'un Parking référencé par YESPARK que les Utilisateurs peuvent utiliser afin de stationner et/ou recharger leur véhicule, et référencé par les Partenaires.
IRVE :	Désigne l'ensemble de l'infrastructure de recharge de véhicule électrique ou hybride installée, gérée et maintenue sur l'Emplacement par YESPARK au sein d'un Immeuble (au sens donné à ce terme par l'Annexe 2) en tant qu'aménageur, opérateur d'IRVE et opérateur de mobilité au sens du décret n°2021-546 du 4 mai 2021. L'IRVE est constituée du Réseau et d'au moins un Point de charge installé sur un Emplacement (voir définitions données à ces termes par les CGV Recharge).
Offre	Désigne les différentes offres d'Abonnements et de Réservation proposées par YESPARK sur le Site et/ou l'Application: (i) une Offre de stationnement sur un ou plusieurs Emplacements d'un Parking (ci-après l'"Offre Stationnement"), (ii) une Offre Recharge pour véhicule électrique ou hybride rechargeable sur une IRVE fournie par YESPARK (ci-après l'"Offre Recharge"), (iii) une Offre pour des offres additionnelles (les "Offres Additionnelles").
Parking :	Désigne un parc de stationnement, appartenant à un Partenaire, auquel l'Utilisateur a accès dans le cadre des Offres souscrites.
Partenaire :	Désigne une société ou organisation possédant ou gérant un ou plusieurs Parkings référencés par YESPARK sur le Site et/ou l'Application, ou une société proposant une offre au sein desdits Parkings en collaboration avec YESPARK.
Site :	Désigne le site Internet <a href="http://www.yespark.fr">www.yespark.fr</a> développé par la Société, sur lequel les Offres sont disponibles et dont la Société détient tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle.
Utilisateur :	Désigne une personne physique ou morale titulaire d'un compte sur le Site et/ou l'Application, et ayant commandé une des Offres.

### Article 3. Durée

Les CGU sont conclues par l'Utilisateur et YESPARK pour une durée indéterminée.

### Article 4. Définition des Offres

La Société propose à travers son Site et son Application différentes Offres aux Utilisateurs :

- Une plateforme proposant la vente d'Offres de réservation de places de stationnements (l'Offre Stationnement").

La souscription à l'Offre Stationnement octroie à l'Utilisateur une autorisation pour accéder à un Parking et un Emplacement donnés, dans le but unique de stationner un véhicule.

- Une Offre de recharge de véhicule électrique ou hybride entre Utilisateurs et YESPARK, soit sur un Emplacement objet d'un Abonnement à l'Offre Stationnement, soit sur tout Emplacement sur lequel YESPARK met une IRVE à disposition de l'Utilisateur (l' "Offre Recharge").

La souscription à l'Offre Recharge octroie à l'Utilisateur une autorisation pour utiliser l'IRVE, dans le but unique de recharger son véhicule.

- Diverses Offres accessoires au stationnement (les "Offres Additionnelles").

Les conditions et modalités commerciales applicables à chacune des Offres sont définies dans les conditions générales de vente applicables (ci-après les « CGV ») de YESPARK. Ces CGV sont disponibles au moment de la souscription à l'Offre considérée, et à chaque instant directement sur le Site et/ou l'Application YESPARK.

En souscrivant à une Offre via l'Application ou le Site YESPARK, l'Utilisateur s'engage dans une relation contractuelle:

- avec YESPARK pour les Offres fournies directement par YESPARK, ou,
- avec le Partenaire concerné pour les Offres fournies par le Partenaire par l'intermédiaire de YESPARK.

L'Utilisateur sera donc amené, au moment de la souscription à l'Offre concernée, à accepter les CGV de ladite Offre YESPARK, et/ou les CGV du Partenaire (établies sous la seule responsabilité de ce dernier et sur lesquelles YESPARK n'a aucun contrôle).

Il est précisé que lors des recherches d'une Offre sur le Site ou de l'Application, les résultats sont classés par proximité des Parkings par rapport au point géographique de recherche renseigné par l'Utilisateur, ainsi que par prix croissants.

#### **Article 5. Accès au Site et à l'Application**

L'accès au Site et à l'Application nécessite pour l'Utilisateur de disposer d'un accès Internet et au minimum d'un smartphone. Tous les coûts nécessaires à l'équipement, à la connexion à Internet sont à l'entière charge de l'Utilisateur.

Avant toute utilisation du Site et de l'Application, l'Utilisateur doit s'assurer qu'il dispose des moyens techniques et informatiques lui permettant d'utiliser le Site et l'Application, et que son navigateur permet un accès sécurisé au Site. L'Utilisateur doit également s'assurer que la configuration informatique de son matériel/équipement est en bon état et ne contient pas de virus.

L'Utilisateur déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- Que YESPARK ne garantit pas que le Site et l'Application, comme les Offres qui y sont proposées, sont exempts d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, ni qu'ils fonctionneront sans discontinuité, pannes ou interruptions, ni encore qu'ils sont compatibles avec le matériel ou la configuration des matériels utilisés par l'Utilisateur pour y accéder.
- Que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative et que nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet ;

- Que YESPARK a pris d'importantes mesures de sécurisation de l'accès au Site et à l'Application selon une obligation de moyens, mais que les données circulant sur Internet peuvent faire l'objet de détournements, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par l'Utilisateur à ses risques et périls ;
- Qu'Internet est un réseau ouvert et que les informations transmises par ce moyen ne sont pas protégées contre les risques de détournement, d'intrusion frauduleuse, malveillante ou non autorisée dans le système d'information de l'Utilisateur, de piratage, d'altération ou d'extraction non autorisée de données, de modifications, altérations malveillantes de programmes ou fichiers ou de contamination par des virus informatiques. Qu'il appartient par conséquent à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses serveurs de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le service d'accès.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, l'Utilisateur renonce à engager la responsabilité de YESPARK concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus, ainsi que les dommages imprévisibles, matériels ou immatériels (incluant la perte de profits ou d'opportunités) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser du Site, de l'Application ou de l'un quelconque des Offres ou fonctionnalités qui y sont proposés directement ou indirectement .

L'Application fonctionne sous iOS, Android.

L'Utilisateur reconnaît avoir été suffisamment informé quant aux conditions informatiques requises pour accéder au Site et à l'Application.

## Article 6. Création et utilisation du Compte par l'Utilisateur

### 6.1 Modalités de création d'un Compte Utilisateur

Pour accéder au Site et/ou à l'Application YESPARK, et bénéficier des Offres, l'Utilisateur doit se créer au préalable un compte personnel sur le Site ou l'Application YESPARK (le "Compte"). La création d'un Compte est subordonnée à l'acceptation des présentes CGU ainsi que de la Politique de confidentialité YESPARK accessible depuis le Site et l'Application YESPARK.

L'Utilisateur reconnaît avoir reçu toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour s'inscrire en toute connaissance de cause.

L'ouverture d'un Compte sur le Site ou l'Application est faite, gratuitement, par l'Utilisateur.

Afin de pouvoir créer un Compte, l'Utilisateur doit être en capacité de contracter (majeur, capable).

Il s'engage expressément à s'inscrire en son nom et pour son compte personnel. Chaque Utilisateur ne peut détenir qu'un seul compte. YESPARK se laisse la possibilité de supprimer ou de fusionner des comptes multiples associés au même Utilisateur.

L'Utilisateur doit renseigner tous les champs d'information obligatoires (adresse électronique et choix du mot de passe) nécessaires à la création du Compte.

Les informations fournies doivent être exactes, complètes et actuelles.

Les informations demandées sont obligatoires et permettent à YESPARK et aux Partenaires de disposer de toutes les informations sur l'identité de l'Utilisateur, et afin de lui proposer les Offres. En

cas d'informations erronées, l'Utilisateur devra les modifier. Il devra par ailleurs les mettre à jour dès que nécessaire.

L'Utilisateur peut, grâce à son Compte, accéder, modifier ou actualiser les données le concernant, ainsi que commander, payer et utiliser les Offres .

## 6.2 Inscription

Le compte ne peut être utilisé que par l'Utilisateur inscrit. L'accès au compte se fait par le biais d'identifiants et mots de passe qui sont strictement personnels et confidentiels. L'Utilisateur s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer ni les partager avec quelque personne que ce soit.

Si l'Utilisateur inscrit est une personne morale, cette dernière devra détenir une liste des personnes ayant accès au compte. La personne morale se porte fort du respect des CGU par toute personne à qui l'accès au compte est autorisé.

En cas de perte ou de vol de l'identifiant ou mot de passe l'Utilisateur doit en avvertir YESPARK sans délai à [contact@yespark.fr](mailto:contact@yespark.fr), ou par lettre adressée à : YESPARK, 10 rue de Penthièvre, 75008 Paris.

L'accès aux Offres est quant à lui payant.

## 6.3 Durée d'un compte

L'inscription sur le Site ou l'Application est valable pour une durée indéterminée, l'Utilisateur pouvant demander la fermeture de son compte quand il le souhaite. Les Parties sont liées par les présentes à compter du jour de l'acceptation des CGU par l'Utilisateur lors de la création du compte.

L'Utilisateur peut à tout moment demander la suppression de son compte en envoyant une demande en ce sens par courriel : [privacy@yespark.fr](mailto:privacy@yespark.fr). La suppression du Compte ne sera en principe effective qu'après la fin de toute transaction en cours ou le terme effectif d'une Offre, sauf manquement grave de l'Utilisateur.

La suppression du compte rend impossible l'utilisation de l'Application et limite celle du Site à la section de recherche de parkings proposant des Offres et aux tarifs concernés.

## 6.4 Sécurité, perte, vol et détournement de l'identifiant et/ou du code confidentiel

Lors de la création de son compte, l'Utilisateur renseigne une adresse de courrier électronique valide, utilisée comme identifiant, et choisit un code confidentiel répondant aux conditions de complexité requises, utilisé comme mot de passe. Ces identifiant et code confidentiel sont strictement confidentiels et à usage personnel. De ce fait, l'Utilisateur s'engage à ne les divulguer à personne et de quelque manière que ce soit. L'Utilisateur est seul responsable de leur garde et sera présumé responsable de tous les actes et agissements opérés depuis son compte sauf à établir la preuve que ces actes et agissements ne résultent pas de son fait. Toute connexion, tout achat d'Offres ou toute transmission de données effectuées à partir de son compte est réputée l'avoir été par l'Utilisateur et sous son entière responsabilité sauf s'il rapporte la preuve que ces achats, transmissions de données ou connexions ne résultent pas de son fait. A ce titre, YESPARK ne peut être tenue responsable de l'utilisation de l'identifiant et du mot de passe de l'Utilisateur par un tiers auquel l'Utilisateur les aurait communiqués ou bien qui y aurait eu accès à la suite d'une faute, maladresse ou négligence de la part de l'Utilisateur.

En cas de perte, de vol ou de détournement par un tiers de son identifiant ou de son mot de passe, l'Utilisateur en informera immédiatement YESPARK, et demandera leur remplacement en envoyant un courriel à l'adresse clients@yespark.fr.

## 6.5 Non-respect des CGU

La Société peut suspendre le compte de l'Utilisateur en cas de retard de non-respect d'un quelconque des termes des CGU.

Cette suspension sera activée par la Société à l'issue d'un délai de huit (8) jours calendaires suivant l'envoi par YESPARK par courrier électronique d'une mise en demeure de l'Utilisateur demeurée infructueuse: cela vise toutes les hypothèses de manquement aux obligations résultant des présentes et/ou des CGV.

Toutefois, en cas de manquement grave de l'Utilisateur aux CGU, YESPARK pourra suspendre immédiatement le Compte de l'Utilisateur concerné. Il en est de même à chaque fois que YESPARK est contrainte de diligenter des investigations en présence d'une suspicion de fraude ou d'abus de la part d'un Utilisateur.

YESPARK adressera concomitamment un courrier de mise en demeure à l'issue d'un délai de huit (8) jours calendaires suivant l'envoi par YESPARK par courrier électronique d'une mise en demeure de l'Utilisateur demeurée infructueuse, le compte de celui-ci pourra être supprimé.

La suppression du compte de l'Utilisateur emportera, *de facto*, la résiliation des éventuelles Offres souscrites par ledit Utilisateur, l'Utilisateur restant redevable de l'intégralité des sommes encourues à la date de la résiliation.

YESPARK se réserve également d'engager toute action judiciaire qu'il lui plaira pour assurer la sauvegarde de ses droits.

## Article 7. Obligations de l'Utilisateur

### 7.1. Obligations générales pesant sur l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à se conformer aux CGU comme aux CGV applicables aux Offres, ainsi qu'à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur.

L'Utilisateur est responsable de l'utilisation de son compte Utilisateur. Toute connexion, souscription à un abonnement, transmission de données, ou ouverture d'une porte effectuées à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par le seul Utilisateur et sous son entière responsabilité.

Lorsque l'Utilisateur est un professionnel, le compte ne peut être utilisé que par l'Utilisateur et ses employés. L'utilisateur s'engage à donner une liste des personnes ayant accès au compte. La personne morale se porte fort du respect des présentes par toute personne à qui l'accès au compte est autorisé.

L'Utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive de la Solution et/ou des informations et données qu'elle contient. Notamment et sans préjudice des stipulations prévues à l'article 7.3 des présentes (Propriété Intellectuelle), l'Utilisateur ne pourra en aucun cas utiliser les informations figurant sur le Site ou l'Application, concernant en particulier les Offres, pour notamment fournir à tout tiers un service d'annuaire ou une offre concurrente. L'Utilisateur s'engage ainsi à ne pas utiliser le Site et l'Application à d'autres fins que celles précisées au sein des présentes CGU, et en particulier à ne pas les utiliser à des fins commerciales.

Plus largement, l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser le Site et l'Application, comme les Offres qui y sont proposées, à des fins ou de manière frauduleuse, illégale ou illégitime et notamment :

- en contradiction avec la Loi, l'ordre public ou les bonnes mœurs ;
- en contradiction avec les intérêts légitimes de YESPARK, de ses Partenaires ou de tout tiers, notamment par des faits portant atteinte à la vie privée, aux droits de la personnalité ou à des droits patrimoniaux ou extrapatrimoniaux ;
- par des actes de piratage.

L'Utilisateur s'engage à ne renseigner, lors de la souscription à une Offre, que des plaques d'immatriculation de véhicules dont il est le propriétaire ou l'utilisateur légitime (véhicule de fonction ou de location notamment).

Enfin, l'Utilisateur s'interdit toute utilisation du Site ou de l'Application YESPARK en conduisant un véhicule, une telle utilisation étant illégale. Subséquemment, l'Utilisateur renonce à tout recours contre YESPARK à ce titre, et s'engage à garantir YESPARK de toute indemnisation et/ou condamnation de toute sorte mise à sa charge de ce fait.

## 7.2 Obligations de l'Utilisateur s'agissant de ses interventions sur le Site

L'Utilisateur s'engage dans ses interventions écrites et ses évaluations, à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété et les droits de propriété intellectuelle.

L'Utilisateur garantit YESPARK en cas de recours à son encontre pour des propos insérés par l'Utilisateur.

Les Parkings peuvent être notés par les Utilisateurs et par YESPARK. La première note d'un Parking est attribuée par YESPARK. Si un Utilisateur laisse un avis sur un Parking, cet avis doit être motivé et respectueux. Le Parking bénéficiera d'un droit de réponse. L'avis pourra être supprimé librement par la Société s'il contrevient aux conditions des CGU.

L'Utilisateur s'engage notamment, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative, à n'utiliser aucun contenu et à ne diffuser aucun message ou information à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, publicitaire, menaçant une personne ou un groupe de personnes, à caractère pornographique ou pédophile, incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou autre, portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens. L'Utilisateur s'engage à ne pas faire de publicités dans ses messages ni à insérer de liens renvoyant vers d'autres sites.

Lorsque l'Utilisateur a connaissance que de tels propos apparaissent sur le Site ou l'Application, il s'engage à en informer la Société à l'adresse mail [contact@yespark.fr](mailto:contact@yespark.fr).

Conformément à l'article 6-I, 2 et 3 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, YESPARK ne saurait voir sa responsabilité engagée à raison des contenus rendus disponibles sur le Site par les Utilisateurs.

Dès lors que YESPARK est informée que des propos non conformes apparaissent sur le Site, YESPARK les supprimera sans délai et sans préavis.

### 7.3 Respect des droits de propriété et de la protection des droits d'auteur

Sauf mention contraire, les éléments accessibles sur le Site et l'Application (tels que textes, bases de données, arborescences, logiciels, animations, images, photographies, illustrations, schémas, logos, sons, musiques et plus généralement l'ensemble des informations mises à la disposition de l'Utilisateur) sont la propriété pleine, entière et exclusive de YESPARK. L'Utilisateur s'interdit notamment :

- De copier ou de reproduire, décompiler, en tout ou partie le Site et/ou l'Application par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme ;
- D'utiliser le Site et/ou l'Application autrement que selon les stipulations strictement interprétées des CGU. YESPARK se réserve notamment l'exclusivité des services de maintenance du Site et/ou de l'Application, conformément à l'article L. 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle.

L'inscription de l'Utilisateur ne lui confère qu'un droit d'usage privé personnel, non transmissible, non exclusif et pendant toute la durée de son inscription, dans la limite des règles d'utilisation de son compte.

L'Utilisateur qui dispose d'un site Internet à titre personnel et qui désire placer, pour un usage personnel, sur son propre site un lien simple renvoyant directement au Site, doit obligatoirement en demander l'autorisation à YESPARK. Tout lien hypertexte renvoyant au Site et utilisant la technique du « framing » ou du « in-line » ou « deep linking » est formellement interdit. Dans tous les cas, tout lien, même tacitement autorisé, devra être retiré sur simple demande de YESPARK.

Les marques, logo ou noms de domaine qui apparaissent sur le Site et l'Application sont la propriété exclusive de YESPARK (et de ses Partenaires pour leurs propres marques le cas échéant). Toute reproduction ou utilisation de ces marques, logo ou noms de domaine, de quelque manière et à quelque titre que ce soit, sont interdites.

### Article 8. Responsabilité de YESPARK et de ses Partenaires – Limitations

De manière générale, les obligations souscrites par la Société dans le cadre des CGU sont des obligations de moyens.

**8.1.** YESPARK fournira ses meilleurs efforts pour que le Site et l'Application fonctionnent de manière fiable et continue, mais ne peut garantir le fonctionnement ininterrompu et sans erreur. L'Utilisateur reconnaît que l'obligation de YESPARK à ce titre est une obligation de moyens. Il reconnaît en particulier que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

La Société s'engage, toujours à titre d'obligation de moyens, à prendre toute précaution raisonnable pour que l'accès au Site et à l'Application soit sécurisé.

L'Utilisateur s'engage à informer YESPARK dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique l'empêchant d'utiliser le Site et/ou l'Application.

YESPARK ne garantit pas que le Site et/ou l'Application seront exempts d'anomalies ou d'erreurs, ni que celles-ci pourront être corrigées, mais s'engage à fournir les services de maintenance appropriés pour y remédier, son obligation à ce titre revêtant le caractère d'une obligation de moyens, ces derniers étant définis comme tous moyens commercialement raisonnables.

Si des liens insérés au Site ou à l'Application renvoient vers d'autres sites internet, YESPARK ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée en raison du contenu de ces sites tiers.

YESPARK ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage indirect et/ou imprévisible causé à l'Utilisateur ou à un tiers du fait de l'utilisation du Site ou de l'Application et ce, quelle qu'en soit la cause. YESPARK ne pourra voir sa responsabilité engagée pour tout dommage causé par l'Utilisateur directement, un tiers ou par un cas de force majeure.

**8.2.** L'Utilisateur circule et stationne dans les Parkings sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls, notamment en ce qui concerne les dommages ou vols de son véhicule ou de son contenu ou à lui-même. YESPARK ou ses Partenaires ne peuvent en aucun cas être considérés comme dépositaires du véhicule de l'Utilisateur et de son contenu, ou comme en ayant la garde, la prestation fournie correspondant à un droit de stationnement et non à un droit de dépôt, de garde ou de surveillance.

En conséquence, YESPARK n'assume en aucun cas la responsabilité des dommages (incluant notamment le vol, les dégradations, etc.) qui pourraient être causés au véhicule d'un Utilisateur, à son contenu ou à un Utilisateur lui-même à l'occasion de son utilisation de l'Offre, et qui ne seraient pas du fait de YESPARK ou de ses préposés.

Le stationnement a lieu sous la seule responsabilité du propriétaire ou de la personne ayant la garde du véhicule, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage.

**8.3.** Également, YESPARK n'est en aucun cas exploitante ni gestionnaire du Parking, mais agit simplement en tant qu'éditeur du Site et/ou de l'Application permettant la souscription d'un abonnement portant sur la mise à disposition d'un emplacement de stationnement appartenant à un Partenaire.

En conséquence, YESPARK n'est en aucun cas garant de la qualité des Parkings. Si un dysfonctionnement (notamment un dysfonctionnement des portes d'accès au Parking), une dégradation ou un désordre quelconque lui est signalé, YESPARK fera son possible pour transmettre l'information au Partenaire propriétaire. En aucun cas YESPARK n'est responsable de sa correction.

Si un Utilisateur constate un risque imminent, il devra en référer aux services publics adéquats, et non à YESPARK. YESPARK ne contactera pas les services publics sur la base de renseignements fournis par les Utilisateurs abonnés au téléphone.

**8.4.** Aussi, YESPARK ne pourra en aucun cas être tenue comme responsable si l'Utilisateur ne peut pas accéder à son Emplacement, notamment si celui-ci est occupé par un autre véhicule.

**8.5.** En outre, l'Utilisateur s'oblige à ce que son véhicule soit assuré, et à en justifier à première demande de YESPARK ou du Partenaire concerné, et plus généralement à respecter toutes les obligations légales et réglementaires d'assurance à sa charge.

## **Article 9.**      Convention de preuve

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de YESPARK seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte.

L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve et auquel l'Utilisateur a accès sur son compte.

#### Article 10. Utilisation des codes promotionnels

YESPARK pourra librement mettre des codes promotionnels à disposition de l'Utilisateur lui octroyant un crédit sur son compte ou d'autres avantages liés aux Offres, dans les limites établies par YESPARK). L'Utilisateur reconnaît que les codes promotionnels dont il est destinataire ou qui sont mis à sa disposition :

- ne doivent être utilisés que par lui et pour les finalités envisagées ;
- ne peuvent être utilisés que conformément aux conditions spécifiques établies par YESPARK, notamment s'agissant des délais d'utilisation, du ou des Parking(s) concernés, des conditions tarifaires, etc ;
- ne peuvent donner droit à aucun remboursement en numéraire ;
- ne peuvent être dupliqués, vendus, échangés ou transférés d'aucune façon, ni être mis à la disposition de tout tiers, sauf autorisation expresse de YESPARK ;
- ne sont pas utilisables pour un abonnement déjà souscrit à la date d'émission du code promotionnel ;
- peuvent être désactivés par YESPARK si elle estime que l'utilisation du code promotionnel s'est faite de façon erronée, frauduleuse, illégale ou contraire aux CGV.

#### Article 11. Protection des données personnelles

Les règles applicables à la protection des données à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre de l'utilisation du Site, de l'Application et des Offres sont décrites dans la Politique de Confidentialité de YESPARK, laquelle est librement accessible à tout Utilisateur ou à toute personne envisageant de devenir Utilisateur.

Les informations collectées constituent un traitement de données à caractère personnel ayant pour objet l'accès aux Offres proposées par YESPARK, responsable de traitement.

Dans le cadre de la réglementation européenne en matière de protection de données à caractère personnel, l'Utilisateur ou la personne souhaitant devenir Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de limitation, d'opposition, d'effacement des données la concernant. Il lui incombe de s'adresser au Délégué à la Protection des Données à [privacy@yespark.fr](mailto:privacy@yespark.fr) ou par courrier à YESPARK – A l'attention du DPO - 10 rue de Penthièvre – 75008 Paris.

Toute éventuelle réclamation peut être portée auprès de la CNIL.

Conformément à la délibération de la CNIL n° 2013-378 du 5 décembre 2013, YESPARK informe l'Utilisateur que des cookies enregistrent certaines informations qui sont stockées dans la mémoire de leur disque dur. Ces informations servent à générer des statistiques d'audience du Site et à proposer à l'Utilisateur des Offres conformes à ses centres d'intérêts. Un message d'alerte, sous forme de bandeau, demande à chaque personne visitant le Site au préalable, s'il souhaite accepter les cookies. Ces cookies ne contiennent pas d'informations confidentielles concernant les Utilisateurs du Site. La politique de gestion des cookies est accessible depuis le Site à l'adresse <https://www.yespark.fr/cookies-policy>.

#### Article 12. Renonciation et nullité partielle

**12.1.** La nullité d'une des clauses des CGU en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses des CGU qui garderont leur plein effet et portée entre les Parties.

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'une des Parties sans un acte préalable écrit et signé par les Parties, portant expressément décision d'écarter l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

**12.2.** Le fait que YESPARK ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, et/ou d'un manquement par l'Utilisateur à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne peut être interprété comme valant renonciation par YESPARK à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites clauses ou obligations contractuelles.

#### **Article 13.**     Liste d'opposition téléphonique

L'Utilisateur est informé de l'existence d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle il peut s'inscrire à partir de l'adresse suivante: [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr).

#### **Article 14.**     Service Clients et FAQ

Une foire aux questions (ci-après « FAQ ») est disponible sur le Site et l'Application à l'adresse <https://support.yespark.com/hc/fr>. Elle permet à l'Utilisateur de comprendre l'usage du Site et de l'Application, et de répondre à ses éventuelles interrogations. L'Utilisateur peut également, dans l'hypothèse où la réponse à ses questions ne figurerait pas dans la FAQ contacter le Service Clients (i) soit par courriel à l'adresse électronique [clients@yespark.fr](mailto:clients@yespark.fr), (ii) soit sur le Site à partir de l'adresse <https://support.yespark.com/hc/fr/requests/new>, (iii) soit par courrier au Service Clients : 10 rue de Penthièvre - 75008 Paris.

#### **Article 15.**     Force majeure

Tout cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français et par l'article 1218 du Code civil suspend les obligations des présentes affectées par le cas de force majeure et exonère de toute responsabilité la Partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. L'Utilisateur supportera donc toutes les conséquences pécuniaires résultant de la survenance d'un cas de force majeure affectant l'exécution des obligations de YESPARK. Cette dernière ne sera pas tenue pour responsable, ou considérée comme ayant manqué aux dispositions des présentes CGV, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution résulte d'un cas de force majeure.

#### **Article 16.**     Médiation

En cas de différend concernant l'interprétation ou à l'exécution des CGU, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Tout Utilisateur qui est un consommateur au sens du droit de la consommation peut, le cas échéant, porter ses réclamations sur la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne accessible [ici](#).

Conformément à l'article L.611-1 du Code de la Consommation, l'Utilisateur consommateur a également la possibilité de recourir, en cas de litige, à la procédure de médiation, ce après l'échec d'une tentative de règlement amiable formulée directement auprès de Yespark à l'adresse mail suivante: [clients@yespark.fr](mailto:clients@yespark.fr).

Le médiateur de la consommation dont relève Yespark est l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO).

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à Yespark :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.

Enfin, et conformément aux règles de compétence matérielle et territoriale, tout différend qui n'aurait pu être résolu amiablement relèvera de la compétence des tribunaux du lieu de conclusion du contrat ou de survenance du dommage.

**Article 17.**      [Loi applicable et juridiction compétente](#)

Les CGU sont soumises à la Loi Française, sous réserve de règles de compétence dérogatoires et impératives de l'Etat de résidence de l'Utilisateur.

Tout différend né de la formation, la validité, l'interprétation ou de l'exécution des CGU doit en premier lieu faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut de résolution amiable survenant dans le mois suivant la notification du différend par la première des parties à l'autre partie, et sous réserve de toute disposition légale contraire applicable, le différend sera soumis à l'appréciation des tribunaux compétents par la partie la plus diligente.